

La forêt est importante pour la faune, la flore et l'homme qui y puise tant de ressources. En effet, les éléments chimiques, biologiques et physiques, constituant la forêt, fournissent à la faune de la nourriture, des abris et des conditions favorables à la reproduction. Le territoire compte plusieurs habitats pour les diverses espèces présentes sur le territoire de la MRC.

Parmi ces habitats, on compte des aires importantes de confinement du cerf de Virginie, des vasières pour l'original, des tanières de renards, d'ours, de rats musqués, etc.

De tous les gros animaux de l'Amérique du Nord, le cerf de Virginie, communément appelé chevreuil, est le plus commun et le plus répandu. Son territoire s'étend de la pointe sud du continent vers le nord jusque dans la forêt de résineux de la zone boréale. Dans l'Est du Canada, de la frontière entre l'Ontario et le Manitoba jusqu'à l'île du Cap-Breton c'est le cerf de Virginie du Nord que l'on rencontre.

Les cerfs de Virginie fréquentent les champs abandonnés, les vergers, les zones de repousse et les éclaircies de la forêt de feuillus et de la forêt mixte. En hiver, ils se réunissent dans des peuplements de conifères offrant couverts et nourriture. Ils tracent dans ces « ravages » un réseau de sentiers qui relie les sites de repos et les aires d'alimentation. Sur le territoire de la MRC, les populations de cerfs se concentrent dans les principaux ravages des lacs Témiscouata, Pohénégamook, Biencourt, Pain de Sucre et touladi.

Mis à part l'homme, le cerf de Virginie est la proie du loup gris, du coyote, du cougouar et des chiens errants. Le lynx roux, le lynx du Canada ou l'ours noir s'attaquent parfois aux faons (site internet du MRNF, 2007).

Nos hivers rigoureux, combinés à la chasse ont déjà entraîné d'importants déclin des populations de cerfs sur le territoire de la MRC. Afin de freiner la diminution des populations de cerfs, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune est contraint d'imposer certaines mesures, notamment au niveau de la réglementation. Les règles concernant la pratique de la chasse peuvent être modifiées soit en interdisant ou en diminuant de 50 % par exemple la récolte des biches et des faons ou encore, durant la saison de la chasse à l'arc, permettre seulement le prélèvement des cerfs avec bois. L'autre alternative pour stabiliser les populations de cerfs est l'élaboration de plans de redressement qui comportent les actions suivantes : le nourrissage des cerfs pendant les hivers difficiles, l'aménagement d'habitats et l'intensification du piégeage du coyote dans les principales aires de confinement du cerf.

Moins présentes au Témiscouata, les populations d'originaux sont surtout associées à la forêt publique. En effet, ces dernières sont peuplées de jeunes pousses d'arbre, nourriture principale de l'élan. Les jeunes forêts procurent de la nourriture en abondance et un abri suffisant pour protéger l'animal du vent et du froid de l'hiver. On rencontre l'original principalement dans les secteurs de la Zec Owen et dans tout le transcontinental (Pohénégamook).

Le nombre d'ours noir quant à lui est en constante augmentation sur le territoire de la MRC. Cette hausse de population est due, entre autres, à la chasse qui ne s'effectue que le printemps, comparativement aux années antérieures où l'ours était chassé également à l'automne. Issu d'un long processus de consultations tenues dans toutes les régions du Québec, le plan de gestion 2006-2013 du MRNF vise d'une part à stabiliser les populations d'ours au niveau actuel et d'autre part à diminuer les inconvénients liés à la présence d'ours importants. Ce document permet de répondre à diverses préoccupations des chasseurs, des trappeurs et des citoyens.

Le Lynx, le cougouar, le coyote ainsi que le renard sont également présents sur territoire de la MRC. Les populations varient d'une espèce à l'autre, de même que leur habitat : certaines préfèrent les milieux agroforestiers, forestiers ou urbains, alors que d'autres préfèrent les grands domaines vitaux, c'est le cas notamment du lynx et du cougouar. Ce dernier fait d'ailleurs partie des espèces menacées.

La population de cougouar au Québec n'a probablement jamais été abondante. Quelques centaines d'observations ont été rapportées depuis 1955 et la majorité d'entre elles sont postérieures à 1991. Les mentions proviennent toutes de la partie méridionale de la province au sud du 50e parallèle, principalement des régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Estrie et du Bas-Saint-Laurent (Site Internet du MRNF, 2007). Le lynx nécessite un grand territoire, principalement dans des espaces

naturels et boisés. Le Lynx peut s'établir dans d'autres habitats s'il y trouve un couvert forestier minimal et une quantité adéquate de proies, particulièrement le lièvre d'Amérique. Le lynx est en quelque sorte en association avec le lièvre d'Amérique, car la superficie du domaine vital varie selon le nombre de lynx et de lièvres d'Amérique présents dans une région.

Le coyote est présent un peu partout sur le territoire de la MRC, mais principalement en milieu agroforestier. Sa présence est assez récente, soit depuis environ 30 ans. Le coyote est d'abord un carnassier, mais il mange à peu près n'importe quoi (fruits sauvages, bleuets, insectes, lapins, rongeurs, charogne provenant du bétail, cerfs et certains animaux domestiques : moutons, veaux, volailles). Même s'il cause parfois des problèmes, le coyote a une place qui lui revient dans l'écosystème. De plus en plus de gens, y compris les agriculteurs, se rendent compte de son utilité comme charognard et comme prédateur des rongeurs. Toute évaluation de cet animal doit tenir compte de son importance économique et de son rôle dans la nature. Là où l'on trouve des humains et des animaux domestiques, il faudrait songer à une répression locale plutôt qu'à un bannissement de toute l'espèce. La carte des territoires d'intérêt en annexe illustre les habitats fauniques et les sites d'intérêt environnemental sur le territoire de la MRC.